

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 24 avril 2014, à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

À 18h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

3978-2014

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 4.G. Transfert d'une somme de 35 000 \$ du surplus accumulé au fonds de roulement de la Municipalité
- 4.H. Achat de la camionnette pour les travaux publics
- 4.I. Accumulation d'eau de fonte et de pluie à l'arrière des propriétés - du 601 rue Richard, 310 rue Girard et 314 rue Girard

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Corporation de développement d'Hébertville - demande de gratuité de salle
 - 4.B. Contrat de lignage de la piste cyclable Route verte
 - 4.C. Destination Lac-Saint-Jean - discussion sur l'avenir du projet des routes d'eau et de glace
 - 4.D. Route verte - modification de la résolution #3951 - 2014
 - 4.E. Route verte - mandat de vérification à la firme Roche Itée, Groupe-conseil

4.F. Projet de revégétalisation des berges

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement d'Hébertville désire tenir son assemblée générale annuelle au chalet principal du Centre récréotouristique Mont Lac Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement d'Hébertville veut profiter de cette assemblée pour créer l'événement et favoriser ainsi la participation du plus grand nombre de commerçants possible;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement d'Hébertville tiendra un souper et invitera un conférencier pour stimuler la participation;

3979-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny et appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité du chalet principal pour l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 24 mai prochain.

4.B. CONTRAT DE LIGNAGE DE LA PISTE CYCLABLE ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route verte, et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénoami;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été transmise à trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a répondu à cette demande;

3980-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de lignage de la piste cyclable Route verte à l'entreprise Signalisation Audet inc. au montant de 5 485 \$ taxes incluses.

4.C. DESTINATION LAC-SAINT-JEAN - DISCUSSION SUR L'AVENIR DU PROJET DES ROUTES D'EAU ET DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE le projet est à un point stratégique de son développement;

3981-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déléguer M. Robert Duchesne à titre de représentant de la Municipalité à cette rencontre, à Desbiens le 30 avril prochain.

4.D. ROUTE VERTE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #3951 - 2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la contestation des travaux de la Route verte, il est plus important d'obtenir une évaluation exhaustive du travail réalisé par l'entrepreneur et par le surveillant de chantier que d'obtenir un prix;

CONSIDÉRANT la rencontre du 15 avril dernier entre le comité de la Route verte et M. Guillaume Massé de la Firme d'ingénierie Roche au sujet des plans et devis de la piste cyclable Route verte;

CONSIDÉRANT QUE l'information donnée par M. Massé a satisfait les membres du comité et les membres du Conseil municipal;

3982-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier la résolution #3951-2014 :

RÉSOLUTION 3951-2014
AMÉLIORATION DE LA ROUTE VERTE SUIVI - MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le lundi 7 avril 2014, à 18h30 à laquelle étaient présents Madame la conseillère Éliane Champigny, Messieurs les conseillers Yves Rossignol, Delano Guérin, Marc Richard, Christian Desgagnés, qui siègent sous la présidence de la mairesse Madame Doris Lavoie. Était absent le conseiller, monsieur Robert Duchesne.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont insatisfaits du travail fait pour améliorer la piste cyclable dans le rang Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Route verte s'est réuni le 18 mars dernier et qu'il a pris connaissance des derniers développements;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a rencontré l'avocat au dossier le 28 mars dernier;

CONSIDÉRANT la démarche de poursuite que l'entreprise Construction Rock Dufour inc. a intentée à la Municipalité en regard du paiement du 5% de la retenue d'exécution des travaux réalisés à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QUE nous devons obtenir une évaluation exhaustive et sans équivoque des travaux réalisés, et ce, en fonction des plans et devis, de la surveillance des travaux et de l'élaboration des plans et devis;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à obtenir des soumissions sur invitation aux firmes d'ingénierie Dessau, Génivar et Cegertec Worley Parsons afin de déterminer si :

- l'entreprise Construction Rock Dufour inc. a réalisé les travaux en respectant les plans et devis;

- la firme d'ingénierie BPR a fait respecter l'exécution des travaux selon les plans et devis produits par la firme d'ingénierie Roche;
- la firme d'ingénierie Roche a bel et bien exécuté l'élaboration des plans et devis de l'amélioration de la Route verte, et ce, selon les directives du Conseil municipal émises dans la résolution # 3622 2013;
- aussi une quatrième expertise devrait permettre de déterminer, dans l'hypothèse où les travaux finaux effectués par Construction Rock Dufour inc. ne sont pas conformes, un estimé du coût à assumer pour faire corriger les déficiences des travaux exécutés par Construction Rock Dufour inc. et pour faire effectuer les travaux à la piste cyclable pour qu'ils soient conformes aux attentes de la Municipalité, mais surtout aux instructions qui ont été données en 2013, à Roche pour la confection des plans et devis définitifs.

Pour qu'elle se lise dorénavant ainsi :

RÉSOLUTION 3951-2014

AMÉLIORATION DE LA ROUTE VERTE SUIVI - MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le lundi 7 avril 2014, à 18h30 à laquelle étaient présents Madame la conseillère Éliane Champigny, Messieurs les conseillers Yves Rossignol, Delano Guérin, Marc Richard, Christian Desgagnés, qui siègent sous la présidence de la mairesse Madame Doris Lavoie. Était absent le conseiller, monsieur Robert Duchesne.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont insatisfaits du travail fait pour améliorer la piste cyclable dans le rang Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Route verte s'est réuni le 18 mars dernier et qu'il a pris connaissance des derniers développements;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a rencontré l'avocat au dossier le 28 mars dernier;

CONSIDÉRANT la démarche de poursuite que l'entreprise Construction Rock Dufour inc. a intentée à la Municipalité en regard du paiement du 5% de la retenue d'exécution des travaux réalisés à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QUE nous devons obtenir une évaluation exhaustive et sans équivoque des travaux réalisés, et ce, en fonction des plans et devis, de la surveillance des travaux et de l'élaboration des plans et devis;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à vérifier l'expertise en matière d'élaboration de pistes cyclables auprès des firmes d'ingénierie Dessau, Génivar et Cegertec Worley Parsons afin d'évaluer les

éléments d'expertises nécessaires et d'allouer à l'une de ces firmes un mandat de gré à gré, et ce, afin de déterminer si :

- l'entreprise Construction Rock Dufour inc. a réalisé les travaux en respectant les plans et devis;
- la firme d'ingénierie BPR a fait respecter l'exécution des travaux selon les plans et devis produits par la firme d'ingénierie Roche;

aussi une quatrième expertise devrait permettre de déterminer, dans l'hypothèse où les travaux finaux effectués par Construction Rock Dufour inc. ne sont pas conformes, un estimé du coût à assumer pour faire corriger les déficiences des travaux exécutés par Construction Rock Dufour inc. et pour faire effectuer les travaux à la piste cyclable pour qu'ils soient conformes aux attentes de la Municipalité, mais surtout aux instructions qui ont été données en 2013, à Roche pour la confection des plans et devis définitifs.

4.E. ROUTE VERTE - MANDAT DE VÉRIFICATION À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

Considérant ce qui précède, ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.F. PROJET DE REVÉGÉTALISATION DES BERGES

CONSIDÉRANT que la qualité de l'eau de nos lacs est importante et qu'il y a présence d'algues bleu vert;

CONSIDÉRANT que la revégétalisation des berges contribue à améliorer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé en collaboration avec l'organisme EURÉKO;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2014, une demande de subvention maximale de 4 000 \$ sera acheminée à l'organisme bassin versant Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de l'opération bleu vert;

3983-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De participer au projet de revégétalisation des berges des Lacs : Vert, Grand lac sec et Rond en collaboration avec EURÉKO La Municipalité participera financièrement pour un montant de 5 918,72 \$ en espèce et un montant de 1 300 \$ en service totalisant un montant de 7 219 \$.

4.G. TRANSFERT D'UNE SOMME DE 35 000 \$ DU SURPLUS DE LA MUNICIPALITÉ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter son fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont d'avis de payer certains actifs en utilisant le fonds de roulement et éviter ainsi des frais d'intérêt;

3984-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De transférer la somme de 35 000 \$ du surplus accumulé au fonds de roulement de la Municipalité.

4.H. ACHAT DE LA CAMIONNETTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution #3861-2014;

CONSIDÉRANT les appels de soumissions effectués et reçus;

3985-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission d'Alma Ford au montant de 40 088,26 \$ incluant les taxes et les gyrophares Grote et autres tel que défini à sa soumission. Ce montant sera prélevé du fonds de roulement et remboursé à raison de 8 017,65 \$ par année, pour une période de 5 ans.

4.I. ACCUMULATION DES EAUX DE FONTE ET DE FORTE PLUIE À L'ARRIÈRE DES PROPRIÉTÉS - DU 601 RUE RICHARD, 310 RUE GIRARD ET 314 RUE GIRARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait installé un drain, sur un terrain vacant de sa propriété, pour évacuer des eaux de fonte et de forte pluie qui s'accumulent sur les terrains des propriétés sises au 314 rue Girard et au 601 rue Richard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a vendu le terrain vacant (310 rue Girard) et qu'une résidence s'est construite depuis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retiré le drain pour ne pas nuire à la résidence du 310 rue Girard;

3986-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux publics à installer un nouveau drain qui reliera le réseau pluvial de la rue Turgeon en passant par la cour du 601 rue Richard, les frais seront assumés par la Municipalité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un élu demande à ce que les travaux publics utilisent de la poussière de pierre plutôt que de l'asphalte froid pour remplir les nids de poule. À ce sujet, la Mairesse informe les membres du Conseil que la Ville de Métabetchouan Lac-à-la-Croix utilise dans le rang Ste-Anne une matière qui semble être du ciment pour remplir l'affaissement de la chaussée. Elle demande au directeur général de s'informer et d'en faire part au responsable des travaux publics.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 18h45.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIE